

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du :
2 avril 2026
Date de la convocation :
27 mars 2026
Date d'affichage :
27 mars 2026

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 22
Pouvoirs : 1
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six le deux avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Eric Pruvost.

L'an deux mil vingt-six le deux avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Eric Pruvost.

Étaient présents : Eric PRUVOST, Martine TOUZAIN, Patrick LAMY, Isabelle HOCHART, Maurice PETIT, Doriane OSINSKI, Claudine PARICHE, Francis SIODMAK, Béatrice COUTANCEAU, Brigitte LEBORGNE, Pascal HARAUX, Arnaud DRY, Laurent DEHAYNIN, Nadège DESJEUX, Stéphane DÉBOUCHÉ, Elodie DECOSTER, Hélène CRAMILLY, Maxime DIET, Alain TROUÉSSIN, Nicole TARIS, Marie-Christophe PETOLAS, Pierre LANDARD.

Étaient absents excusés : Jérôme TROPHARDY (pouvoir donné à Alain TROUÉSSIN).

Madame Doriane OSINSKI a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Vu

- le code général des collectivités territoriales ;
- le code électoral et notamment l'article L 19 ;

Considérant que

- dans les communes de 1 000 habitants et plus pour lesquelles 2 listes ou plus ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement, la Commission de Contrôle des Listes Électorales (CCLE) est composée de 5 conseillers municipaux, soit 3 titulaires appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et 2 titulaires appartenant à la 2^{ème} liste ;
- les élus sont pris dans l'ordre du tableau, parmi les membres prêts à participer, à l'exception du Maire, des adjoints et des conseillers délégués en matière d'inscription sur la liste électorale ;
- les membres de la commission sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de six ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Monsieur le Maire propose 3 conseillers municipaux et appartenant à la majorité municipale des dernières élections ainsi que 2 conseillers appartenant à l'opposition :

- liste majoritaire :
Béatrice COUTANCEAU
Stéphane DEBOUCHE
Hélène CRAMILLY
- liste d'opposition :
Alain TROUÉSSIN
Nicole TARIS

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de nommer les 5 membres proposés à la Commission de Contrôle des Listes Électorales (CCLE) ;

Recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

S²LO

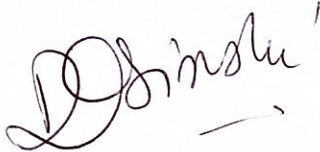
Sont élus :

Béatrice COUTANCEAU, Stéphane DÉBOUCHÉ, Hélène CRAMILLY, Alain
TARIS.

ID : 076-217601921-20260402-20260402_04DEL-DE

Cette délibération sera transmise à la Préfecture.

La Secrétaire de séance
Doriane OSINSKI



À Criel sur Mer, le 2 avril 2026

Le Maire
Eric PRUVOST

